

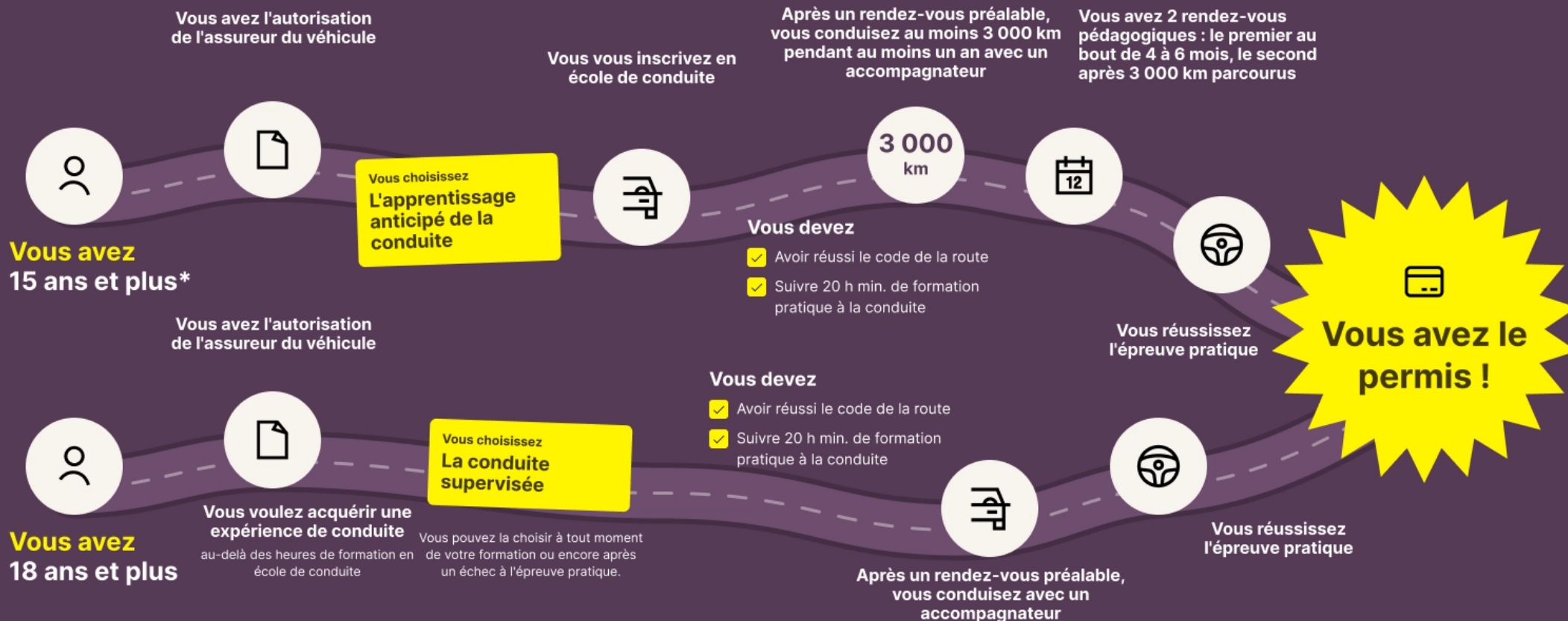
Avec la conduite accompagnée Mon permis démarre bien

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient (apprentissage anticipé de la conduite, conduite supervisée, conduite encadrée) et mettez toutes les chances de votre côté pour décrocher le permis.

Les accompagnateurs

Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs.

- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur.
- Ils doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite.



Vous avez 16 ans et plus et vous préparez un diplôme professionnel menant aux métiers de la route

Vous choisissez la conduite encadrée

Vous devez réussir le code de la route et l'épreuve pratique du permis B dans le cadre de votre formation professionnelle. Avec l'autorisation de l'assureur, vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devez participer à un rendez-vous pédagogique. Dès l'obtention de votre diplôme et sous réserve d'avoir 18 ans, vous obtenez le permis.

* 15 ans révolus pour l'apprentissage anticipé de la conduite.

Dès 15 ans

Permis dès 17 ans

La Conduite Accompagnée (AAC)



Bien accompagné dès 15 ans pour décrocher votre permis.

Qu'est-ce que la Conduite Accompagnée ?

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) est une voie d'accès au permis B qui permet de commencer à conduire dès 15 ans, sous la supervision d'un accompagnateur agréé. Après une phase de formation initiale (code de la route + minimum 20 heures de conduite), l'élève cumule au moins 3 000 kilomètres en conditions réelles pendant un an minimum, encadré par des rendez-vous pédagogiques avec son enseignant. Résultat : un jeune conducteur mieux préparé, plus sûr, et qui décroche son permis plus facilement.

Les chiffres qui font la différence

75 %

de réussite à l'examen pratique, contre 55 % en filière classique

× 4

moins d'accidents pendant les 2 premières années de conduite

12 PTS

accordés dès l'obtention du permis de conduire

2 ANS

de permis probatoire au lieu de 3 ans

Source : Sécurité Routière / données officielles.

Pourquoi choisir la Conduite Accompagnée ?

Un apprentissage progressif dès 15 ans

Découvrir la conduite en douceur et sans pression. Cette expérience graduelle prépare sereinement à l'examen, souvent vers 17 ans.

Une formation plus économique

Moins cher qu'un parcours traditionnel : les heures payantes en auto-école sont en partie remplacées par la pratique avec l'accompagnateur.

Des conducteurs plus sûrs, mieux assurés

Des comportements plus prudents et moins d'accidents. Considérés comme moins à risque, ces jeunes conducteurs bénéficient de tarifs d'assurance plus avantageux.

Une période probatoire raccourcie

Réduite à 2 ans au lieu de 3 avec le permis classique : le capital de 12 points est atteint plus rapidement.

Un taux de réussite supérieur

Environ 75 % en conduite accompagnée contre 58 % en apprentissage classique, signe d'une préparation plus solide.

Votre formation, étape par étape

Étape 1

Révision et passage du Code de la route

Accès illimité aux contenus officiels 2026 dans l'app Ornikar : cours, vidéos et séries de questions, à son rythme, avec progression suivie en ligne. Le jour J, présentation sereine à l'examen théorique.

Étape 2

Formation initiale avec moniteur

20 h de conduite (boîte manuelle) ou 13 h (boîte auto) avec un enseignant Ornikar, pour atteindre le niveau suffisant permettant de circuler en sécurité et de démarrer la conduite accompagnée.

Étape 3

Rendez-vous préalable (2 h)

Rencontre entre l'élève, l'accompagnateur et le moniteur pour valider le départ en conduite accompagnée et vérifier que toutes les conditions sont réunies.

Étape 4

Conduite accompagnée

Au moins 1 an de conduite et 3 000 km parcourus avec l'accompagnateur. Progression suivie grâce au livret d'apprentissage.

Étape 5

Rendez-vous pédagogiques (2 × 2 h)

Deux rendez-vous avec le moniteur pour ajuster la progression : un premier après quelques mois, un second avant la fin de la phase accompagnée, pour vérifier les acquis et corriger les mauvaises habitudes.

Étape 6

Passage de l'examen pratique

À partir de 17 ans, possibilité de se présenter au permis de conduire. En cas de réussite, permis probatoire de 2 ans au lieu de 3 par la filière classique.

Conditions à remplir

- ✓ Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans, sans interruption
- ✓ Aucune condamnation pour alcool, stupéfiants ou délits graves sur les 5 dernières années
- ✓ Apposer le disque « Conduite Accompagnée » à l'arrière gauche du véhicule
- ✓ Obtenir l'accord de son assureur et figurer dans le contrat Ornikar
- ✓ Participer aux rendez-vous pédagogiques avec l'enseignant



Le rôle de l'accompagnateur

L'accompagnateur n'est pas simplement un passager : il est le co-pilote pédagogique. Son rôle est d'observer, de guider et d'aider à développer l'anticipation. Il assiste aux rendez-vous pédagogiques et tient le livret d'apprentissage à jour.

Option complémentaire Et la Conduite Supervisée (CS)

Accessible dès 18 ans à la fin de la formation initiale (après les 20 h de conduite), la Conduite Supervisée permet d'accumuler environ 1 000 km supplémentaires avec un accompagnateur. Idéale pour renforcer l'expérience avant l'examen ou après un premier échec. Les conditions pour l'accompagnateur sont identiques à celles de l'AAC.

Ornikar vous accompagne à chaque étape



Formation code 100 % en ligne

Plateforme accessible 24 h/24, sur tout support. Cours, vidéos et séries de questions adaptatives.



Enseignants diplômés d'État

Moniteurs agréés et sélectionnés, disponibles partout en France pour les leçons et les RDV pédagogiques.



Suivi de progression personnalisé

Tableau de bord, historique des sorties et livret d'apprentissage numérique partagé avec l'enseignant.



Guide de l'accompagnateur

Un guide complet fourni à l'accompagnateur : mode d'emploi, situations sensibles et conseils pratiques.

Commencez votre conduite accompagnée sur ornikar.com

Inscription en ligne · Paiement sécurisé · Agréé par l'État · Support disponible 7 j/7



Ornikar



CONDUITE SUPERVISÉE

Une forte acquisition d'expérience et de confiance en soi en peu de temps. Une formation complète, avec un enseignant Ornikar et un accompagnateur qu'on connaît bien.

DÈS 18 ANS

DÈS 18 ANS, JE PEUX CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE

Pour qui et à quelles conditions

Inscrit chez Ornikar, je peux compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée pour gagner en expérience avant l'examen pratique.

L'ÉLÈVE

- ✓ A réussi le Code depuis moins de 5 ans
- ✓ A un NEPH valide
- ✓ A suivi au moins 20 h de conduite avec Ornikar (13 h en boîte automatique)

L'ACCOMPAGNATEUR

- ✓ Est titulaire du permis B depuis 5 ans
- ✓ N'a eu ni annulation, ni suspension, ni invalidation sur les 5 dernières années

VALIDATION PAR L'ENSEIGNANT

À la fin de la formation initiale ou après un échec au permis, c'est mon enseignant Ornikar qui m'autorise à passer en supervisée, après un bilan pédagogique de mes compétences et comportements.

Je continue à prendre des heures avec lui jusqu'à l'examen.

AVANT DE PARTIR

Le « passage de relais » entre l'enseignant et l'accompagnateur

1

LE RENDEZ-VOUS PRÉALABLE • 2 H

Avec l'enseignant et mon accompagnateur.

1h

de conduite dans le véhicule
double commande

1h

d'échange sur ma formation
et la sécurité routière

2

LES OUTILS REMIS

À la fin du rendez-vous, nous recevons le guide de
l'accompagnateur et le macaron « Conduite supervisée ».

3

L'EXTENSION DE GARANTIE

Je ne démarre qu'une fois l'extension de garantie de mon
assureur obtenue (grâce à mon AFFI) et transmise à Ornikar.



PENDANT LA CONDUITE SUPERVISÉE

Les règles à respecter sur toute la période

- ✓ Je ne franchis pas les frontières françaises
- ✓ J'ai à bord l'AFFI et l'extension de garantie
- ✓ Le macaron est apposé sur le véhicule
- ✓ Je respecte les limitations de vitesse jeunes conducteurs

110 km/h

sur autoroute limitée à
130 km/h

100 km/h

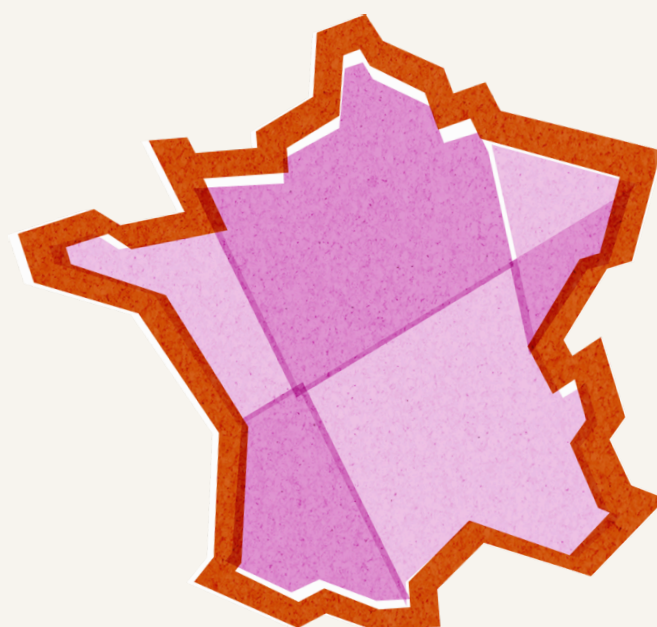
sur les autres
autoroutes et routes à
chaussées séparées

80 km/h

ailleurs

AUCUNE DURÉE MINIMALE

Ni durée, ni distance minimale : je passe l'examen dès que je suis prêt, sans réduction de la période probatoire.



EN ROUTE !

Avec mon enseignant Ornikar et un proche à mes côtés, je gagne en expérience jusqu'au jour de l'examen.



Ornikar